



LES AVANTAGES DE LA GARDE À DOMICILE

Vos enfants sont gardés
chez vous

Sans limite d'âge

Vous fixez les horaires

Vous pouvez partager
la garde et son coût
avec une autre famille



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût comprend plusieurs éléments :

Le salaire versé au salarié est librement négocié entre vous et votre salarié. Le montant minimum est le SMIC horaire : 9,67 € bruts au 01/01/2016

+ **Les congés payés** : minimum 10% du salaire.

Dans le cas du CESU, les congés payés sont directement intégrés au coût horaire. Le salaire minimum est donc de 10,65 € au 01/01/2016.

+ Les **cotisations sociales** employeur.

+ Les éventuels avantages en nature (nourriture, transport, logement... selon dispositions négociées)

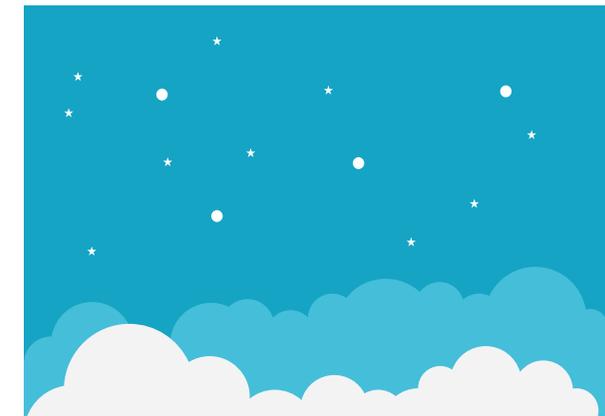
À SAVOIR

- on distingue les heures de présence effective et les heures de présence responsable, c'est-à-dire celles où le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu (temps de sieste par exemple). Les heures responsables sont payées 2/3 des heures effectives.
- Le recours à des sociétés spécialisées vous permet d'être déchargé de toutes les démarches administratives (recrutement, contrat ...)

Faites toutes vos simulations sur www.cesu.urssaf.fr
ou www.pajemploi.urssaf.fr

Garde d'enfants:
la Ville vous informe

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
1 RUE DU MONT 91120 PALAISEAU
01 60 14 04 93



LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE



Palaiseau
ville-palaiseau.fr

1 TROUVEZ UN SALARIÉ :

Pôle emploi, petites annonces, associations mandataires, PMI,...

2 ACCORDEZ-VOUS

sur les conditions de l'emploi : horaires, salaire, repas,...

3 SIGNEZ

un contrat de travail. Modèle de contrat sur www.cesu.urssaf.fr et www.pajemploi.urssaf.fr

LE CMG : UNE AIDE DE LA CAF

Si vous avez un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, vérifiez si vous remplissez les conditions pour bénéficier du CMG, complément libre choix du mode de garde en vous connectant sur www.caf.fr



VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DU CMG

Faites une demande de **CMG** auprès de la **CAF** le mois de l'embauche :

- Vous payez le salarié tous les mois par chèque, virement ou en espèces
- Vous déclarez les heures effectuées et les salaires sur www.pajemploi.urssaf.fr

Inscriptions et informations sur www.caf.fr

LES AIDES

La CAF prend en charge une partie du coût :

- **50 % des cotisations sociales** dues pour l'emploi de votre salarié dans la limite mensuelle de 447 euros pour les enfants de moins de 3 ans et de 224 euros pour les enfants de 3 à 6 ans
- Une partie de la rémunération de votre salarié : le montant de cette allocation dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge : un **minimum de 15 % de la dépense** restera à votre charge.

VOUS NE POUVEZ PAS BÉNÉFICIER DU CMG

Avec le CESU, le contrat de travail n'est pas obligatoire si le salarié effectue moins de 8h par semaine ou moins de 4 semaines consécutives.

Afin de faciliter vos démarches, optez pour le Chèque emploi-service (**CESU**).

- Vous payez le salarié tous les mois par chèque, virement ou en espèces
- Vous déclarez les heures effectuées et les salaires sur www.cesu.urssaf.fr Vous recevrez tous les mois le détail des cotisations sociales prélevées sur votre compte. Votre salarié recevra automatiquement une attestation d'emploi et ses fiches de paie.

Plus d'informations sur www.net-particulier.fr
Téléchargez la Convention Collective des salariés du particulier employeur sur www.legifrance.fr

LES AIDES

- Vous bénéficiez sous certaines conditions d'une **réduction d'impôts** qui peut atteindre 50% des sommes versées (salaire + cotisations) dans la limite de 12 000 €, majorés de 1 500 € par enfant (sans dépasser 15 000 € par an).
- Depuis le 01/12/2015, vous bénéficiez automatiquement d'une **déduction forfaitaire sur les cotisations** patronales de 2 € par heure payée.

GARDE PARTAGÉE À DOMICILE

Je soussigné(e).....

Adresse

.....

.....

Coordonnées téléphoniques

Mail

Je souhaite être inscrit(e) sur la liste des personnes intéressées par la garde partagée à domicile de mon (mes) enfant(s).

J'accepte la communication de mes coordonnées aux sociétés de garde à domicile (babichou, ausylphi, O2) afin de me contacter pour me mettre en relation avec d'autres familles intéressées par ce mode de garde.

Fait à Palaiseau le

Signature